Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE

ÉPREUVE E3
CONNAISSANCE DU MILIEU PROFESSIONNEL

SESSION 2016

Durée : 3 heures
Coefficient : 3

Matériel autorisé :
Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (Circulaire n°99-186, 16/11/1999).

Documents à rendre avec la copie :
- Annexe A page 15/16
- Annexe B page 16/16

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet se compose de 16 pages, numérotées de 1/16 à 16/16.

BTS PROTHÉSISTE DENTAIRE

Épreuve E3 : Connaissance du milieu professionnel

SESSION 2016

Durée de l'épreuve : 3 heures **Coefficient : 3**

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde p. 1
Sommaire p. 2
Le contexte professionnel p. 3
DOSSIER 1 : Analyse de la profitabilité de l'entreprise (7 points) p. 4
DOSSIER 2 : Amélioration de la santé et de la sécurité au travail (4 points) .. p. 4
DOSSIER 3 : Stratégie commerciale et de communication (6 points) p. 4
DOSSIER 4 : Gestion du personnel (3 points) p. 5

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 : Analyse de la profitabilité de l'entreprise
Annexe 1 : Compte de résultat au 31 décembre 2015 – LABODENT p. 6
Annexe 2 : Les soldes intermédiaires de gestion et les ratios de profitabilité .. p. 7

DOSSIER 2 : Amélioration de la santé et de la sécurité au travail
Annexe 3 : La prévention des risques professionnels p. 8
Annexe 4 : Recensement des problèmes constatés sur les 5 dernières années – Atelier de fabrication prothèses dentaires p. 8

DOSSIER 3 : Stratégie commerciale et stratégie de communication
Annexe 5 : Une étude d'urbanisme projette l'agglomération dans son futur p. 9
Annexe 6 : Sélection de trois supports de communication p. 10 et 11

DOSSIER 4 : Gestion du personnel
Annexe 7 : Extrait du contrat de travail p. 11
Annexe 8 : Loi de sécurisation de l'emploi p. 12
Annexe 9 : Accord du 13 février 2015 relatif aux salaires au 1er mai 2015 p. 13
Annexe 10 : Extrait de l'accord du 29 mars 2013 relatif à la classification p. 13
Annexe 11 : Extrait de la convention collective p. 14
Annexe 12 : Extraits du code du travail p. 14

Annexe A (à rendre avec la copie) p. 15
Annexe B (à rendre avec la copie) p. 16

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel Réseau Canopé

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Tout calcul devra être justifié.

LE CONTEXTE PROFESSIONNEL

LABODENT

Après 7 ans de pratique dans divers laboratoires de prothèse dentaire, Aurélie BARBOT, jeune prothésiste dentaire décide de rechercher une opportunité d'association avec des professionnels confirmés dans la région nantaise.

Forte de son expérience et d'un nouveau diplôme de BTS prothésiste dentaire, Aurélie BARBOT choisit de répondre positivement à la proposition du laboratoire de prothèse dentaire LABODENT et de rentrer dans l'entreprise en tant que troisième associée.

LABODENT est une SARL (Société à Responsabilité Limitée) au capital de 20 000 €. Composée d'une équipe de 18 personnes, l'entreprise contribue à perpétuer le savoir-faire des artisans nantais et a su s'imposer sur le marché face à une forte concurrence.

L'entreprise est engagée dans la formation des jeunes car elle propose chaque année des contrats d'apprentissage.

Elle continue à investir massivement dans les formes les plus récentes de CFAO (Conception et fabrication assistée par ordinateur) ; cette technique innovante est désormais utilisée dans tous les secteurs du laboratoire : prothèses fixées, prothèses amovibles et implantologie.

Établi depuis 15 ans à Nantes, le laboratoire de prothèse dentaire LABODENT est certifié ISO 13485 depuis 2012 et fabrique des produits 100% français dans des conditions optimales pour la clientèle :

- logistique efficace du lundi au samedi, livraison et enlèvement ;
- proximité : fabrication des prothèses en une semaine ;
- prise de teinte au laboratoire et teintier numérique.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

DOSSIER 1 : Analyse de la profitabilité de l'entreprise

Les comptes de l'année 2015 viennent d'être clôturés. Aurélie BARBOT souhaite analyser la situation de l'entreprise afin de voir si elle a la capacité de dégager des résultats permettant le développement de l'activité et d'envisager de nouveaux investissements.

Travail à faire à partir des annexes 1 et 2

1.1 Indiquer ce que permettent les soldes intermédiaires de gestion.

1.2 Présenter l'évolution des soldes intermédiaires de gestion du laboratoire. Conclure.

1.3 Comparer les ratios de profitabilité du laboratoire avec ceux du secteur pour l'année 2015. Commenter.

1.4 Calculer la capacité d'autofinancement (CAF) de l'année 2015 (**annexe A à rendre avec la copie**).

1.5 Interpréter le résultat obtenu en précisant l'intérêt de cet indicateur.

DOSSIER 2 : Amélioration de la santé et de la sécurité au travail

Dans le cadre de la démarche qualité mise en œuvre par le laboratoire, Aurélie BARBOT est chargée de s'occuper de la santé et de la sécurité au travail. Aurélie BARBOT doit travailler sur l'élaboration du document unique.

Travail à faire à partir des annexes 3 et 4

2.1 Indiquer les risques professionnels auxquels les salariés des laboratoires de prothèse dentaire peuvent être confrontés.

2.2 Rappeler l'objectif du document unique en précisant les participants à son élaboration et les personnes qui doivent y avoir accès.

2.3 Indiquer et préciser les démarches à effectuer pour élaborer le document unique de l'entreprise.

DOSSIER 3 : Stratégie commerciale et de communication

<u>Partie 1 : Stratégie commerciale</u>

Afin de répondre au mieux aux besoins des praticiens-clients et de rentabiliser les investissements du laboratoire, Aurélie BARBOT a demandé, en accord avec les deux autres associés, un audit de l'entreprise et de son environnement. Ils ont été accompagnés par un cabinet conseil qui a mis en lumière quelques tendances principales :

- engouement pour l'esthétique,
- niveau de compétences des praticiens plus élevé,
- développement de l'implantologie,
- nécessité de mettre en place une veille technologique sur les produits innovants,
- développement du numérique et de la CFAO,
- difficulté à trouver du personnel qualifié.

Elle s'interroge sur le marché de la prothèse dentaire dans la région Ouest.

Travail à faire à partir de l'annexe 5

3.1 Identifier les atouts de la ville de Nantes et de son agglomération pour le laboratoire LABODENT et préciser comment il doit les exploiter pour développer son activité.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Partie 2 : Stratégie de communication

À l'occasion de son arrivée au sein de LABODENT, Aurélie BARBOT souhaite prendre plus particulièrement en charge la communication du laboratoire. La plaquette commerciale, seul outil jusqu'à présent utilisé, est ancienne (7 ans), peu esthétique (une page recto-verso en noir et blanc) et ne prend pas en compte les dernières technologies utilisées.

Lors d'une réunion, les trois associés décident de consacrer un budget annuel total de 1200 € aux actions de communication.

L'objectif est aussi bien de trouver de nouveaux clients que de conforter son image de spécialiste auprès de ses clients actuels.

Suite à ses recherches, Aurélie BARBOT a retenu (pour un premier tri) trois supports de communication.

Travail à faire à partir de l'annexe 6

3.2 Compléter le tableau comparatif des supports de communication **(annexe B : à rendre avec la copie)**.

3.3 Choisir un support (ou une combinaison de supports) qui respecte le budget alloué. Justifier la réponse.

DOSSIER 4 : Gestion du personnel

À la suite de ces actions de communication, il a été constaté un léger accroissement de l'activité mais qui ne nécessite pas, pour le moment, l'emploi d'un salarié à temps plein.

Comme le contrat de l'apprentie s'achève (elle vient d'obtenir son baccalauréat professionnel), il lui a été proposé, le 4 août 2015, un contrat de travail à durée déterminée, à temps partiel, pour une durée de 6 mois.

Travail à faire à partir des annexes 7, 8, 9, 10, 11 et 12

4.1 Justifier la nature du contrat de travail proposé à l'apprentie à l'issue de son contrat d'apprentissage.

4.2 Préciser la raison pour laquelle il n'a pas été possible de proposer une durée de travail hebdomadaire moindre dans le contrat de travail.

4.3 Justifier, par le calcul, la durée et le montant indiqués dans les zones grisées sur l'article 5 **(annexe 7)** du contrat de travail.

4.4 Déterminer la durée de la période d'essai éventuelle.

4.5 Proposer, sur la copie, une formulation plus complète de l'article 4 du contrat de travail pour le rendre conforme à la législation en vigueur (**annexe 12).**

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 1 : Compte de résultat au 31 décembre 2015 – LABODENT

Compte de résultat au 31/12/2015			
Charges d'exploitation :	**Exercice 2015**	**Produits d'exploitation :**	**Exercice 2015**
Achats de marchandises		Ventes de marchandises	
Variation des stocks		Production vendue [biens et services]	1 169 900
Achats de matières premières et autres approvisionnements	111 300	*Sous total A – Montant net du chiffre d'affaires*	*1 169 900*
Variation des stocks	- 500	*dont à l'exportation*	
Autres achats et charges externes	218 900	Production stockée	
Impôts, taxes et versements assimilés	60 300	Production immobilisée	
Salaires et traitements	502 800	Subventions d'exploitation	2 500
Charges sociales	196 600	Reprises sur provisions, dépréciation (et amortissements)	16 300
Dotations aux amortissements et dépréciations :		Transferts de charges	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	28 400	Autres produits	500
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		*Sous total B*	*19 300*
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		**Total I (A + B)**	**1 189 200**
Dotations aux provisions		**Quote-part de résultat sur opérations faites en commun**	
Autres charges	900	**Produits financiers :**	
TOTAL I	**1 118 700**	De participations	
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Charges financières :		Autres intérêts et produits assimilés	300
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux Provisions		Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Intérêts et charges assimilées	1 400	Différences positives de change	
Différences négatives de change		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	100
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de Placement		**Total III**	**400**
TOTAL III	**1 400**	**Produits exceptionnels :**	
Charges exceptionnelles :		Sur opérations de gestion	
Sur opérations de gestion	4 600	Sur opérations en capital (2)	1 000
Sur opérations en capital (1)	700	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		**Total IV**	**1 000**
TOTAL IV	**5 300**		
Participation des salariés aux résultats (V)			
Impôts sur les bénéfices (VI)	**8 200**		
Total des charges (I + II + III + IV + V + VI)	**1 133 600**	**Total des produits (I + II + III + IV)**	**1 190 600**
Solde créditeur **= bénéfice**	**57 000**	Solde débiteur **= perte**	
TOTAL GÉNÉRAL	**1 190 600**	**TOTAL GÉNÉRAL**	**1 190 600**

(1) dont valeurs comptables d'éléments d'actif cédés	700	(2) dont produits des cessions d'éléments d'actifs	1 000

Réseau Canopé – Service Public de l'Enseignement Professionnel
Base Nationale des Sujets d'Examen

ANNEXE 2 : Les soldes intermédiaires de gestion et les ratios de profitabilité

Extrait du tableau des soldes intermédiaires de gestion de LABODENT

Produits (Colonne 1)		Charges (Colonne 2)		Soldes intermédiaires de gestion (Colonne 1 - Colonne 2)	2015
Ventes de marchandises		Coût d'achat des marchandises vendues		• **Marge commerciale**	0
Production vendue Production stockée Production immobilisée	1 169 900	ou déstockage de production			
Total	1 169 900	Total		• **Production de l'exercice**	1 169 900
Production de l'exercice Marge commerciale	1 169 900	Consommation de l'exercice en provenance des tiers	329 700		
Total	1 169 900		329 700	• **Valeur ajoutée**	840 200
Valeur ajoutée	840 200	Impôts, taxes et versements assimilés	60 300		
Subventions d'exploitation	2 500	Charges de personnel	699 400	• **Excédent brut (ou insuffisance brute d'exploitation)**	83 000
Total	842 700	Total	759 700		

Évolution des soldes intermédiaires de gestion de LABODENT

Éléments	2011 en €	2013 en €	2015 en €
Production vendue CA (Chiffre d'affaires :)	976 000	1 133 800	1 169 900
VA (Valeur ajoutée)	681 000	793 800	840 200
EBE (Excédent Brut d'Exploitation)	22 000	73 200	83 000

Ratios de profitabilité
Secteur de la prothèse dentaire

Ratios de profitabilité	2015 en %
VA/CA	40,6 %
EBE/CA	12,3 %

Source : www.igf.finances.gouv.fr

Postes de charges tirés du compte de résultat de LABODENT

Postes de charges	2015	
	Montant €	% CA
Consommations en provenance des tiers	329 700	28,2
Charges de personnel	699 400	59,8

Zone Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 3 : La prévention des risques professionnels

Le chef d'entreprise a l'obligation :

- d'assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. Tous les salariés sont concernés, qu'ils soient à temps plein ou partiel, temporaires, apprentis, conjoints salariés…
- de former ses salariés à la sécurité pour assurer leur propre sécurité et celle des autres et en cas d'accident du personnel ou de sinistre ;
- d'évaluer les risques auxquels sont exposés ses salariés et prendre des mesures pour les éviter. (loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (article L.230-2 du Code du travail).

Le document unique doit contenir le résultat de cette évaluation des risques professionnels. C'est un document écrit obligatoire pour chaque entreprise employant un ou plusieurs salariés (décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 – article R. 230-1 et suivants). Il est mis à jour une fois par an et à chaque changement important.

L'évaluation comporte 3 étapes principales :

- identifier les risques : pour chaque unité de travail, déterminer les dangers ;
- hiérarchiser les risques : estimer les risques : gravité, probabilité d'apparition, fréquence d'exposition des travailleurs à ce risque. Ce classement sert à établir les priorités du plan d'actions ;
- planifier les actions de prévention.

Des Équipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être mis à la disposition des travailleurs par l'employeur lorsque toutes les mesures de protection collective possibles ont été mises en œuvre.

Source : www. cma13.fr (Chambre des métiers et de l'artisanat des Bouches du Rhône)

ANNEXE 4 - Recensement des problèmes constatés sur les 5 dernières années - Atelier de fabrication prothèses dentaires LABODENT

Accidents / arrêts maladies constatés sur les 5 dernières années
1 accident du travail, 5 jours d'ITT (interruption temporaire de travail). Chute dans l'escalier (encombrement par des cartons). 2 arrêts maladies - blessures aux doigts par des outils d'abrasion et de coupe. 1 ITT de 15 jours et 1 ITT de 3 mois avec opération et suites opératoires. 15 arrêts maladies - gênes respiratoires - durée totale 52 jours - durée moyenne 8 jours. 30 jours d'arrêts maladie pour 2 personnes pour "fatigue passagère" et "stress dû au travail".
Demandes particulières du personnel
- Plusieurs hottes d'aspiration semblent ne plus avoir un débit satisfaisant. Les salariés travaillant sur ces hottes sont plus souvent malades que les autres (gênes respiratoires, gorge et yeux irrités...). - L'éclairage sur les postes de travail est trop éblouissant et entraîne une fatigue visuelle. - Le rythme de travail imposé et le fractionnement des tâches entraînent un sentiment de fatigue et de lassitude à la fin de la journée, et des douleurs musculaires liées à la répétition des mouvements.

ANNEXE 5 : Une étude d'urbanisme projette l'agglomération dans son futur

590 000 habitants résident à Nantes Métropole qui comptera 100 000 habitants supplémentaires en 2030 grâce à son attractivité. L'enjeu pour la sixième agglomération française réputée pour sa qualité de vie : concilier développement et équilibre.

104 200, c'est le nombre de personnes venues s'installer à Nantes Métropole entre 2002 et 2007, date du dernier recensement. 81 500 de ces nouveaux arrivants (actifs pour 57 %) viennent de l'extérieur du département, preuve de l'attractivité de la métropole nantaise.

Une population jeune et bien formée

Outre sa capacité d'attraction de nouveaux arrivants, Nantes Métropole peut miser, sur le long terme, sur l'énergie et le devenir d'une population particulièrement jeune, au sein de laquelle 2 habitants sur 3 ont moins de 40 ans. La part des 15-29 ans est supérieure de 5 points à la moyenne de la France métropolitaine. Cette population active bénéficie également d'un bon niveau de formation général puisque 39 % des habitants de plus de 15 ans sont titulaires d'un baccalauréat (33 % en moyenne, en France).

Le dynamisme des actifs

L'augmentation des habitants de Nantes Métropole s'accompagne d'une croissance encore plus marquée de la population active. Avec 315 000 actifs, Nantes Métropole a gagné 60 000 emplois en 10 ans, dont 80 % dans le secteur des services. Les évolutions les plus marquantes tiennent à la tertiarisation des activités et des emplois, avec en corollaire un accroissement très sensible de la proportion de cadres et de professions intermédiaires et supérieures. Ceux-ci représentent d'ailleurs près de 60 % des 46 000 actifs ayant rejoint l'agglomération depuis d'autres régions entre 2002 et 2007.

Un équilibre social préservé

Le revenu moyen par ménage s'établit à 33 500 euros, plaçant Nantes dans la moyenne des grandes métropoles françaises. Il se caractérise par une très forte homogénéité de situations, puisque le rapport interdéciles - qui permet d'identifier les écarts de revenus entre les 10 % les plus élevés et les 10 % les plus faibles - s'établit ici à 7,4 pour une moyenne de 9,7 dans les aires urbaines de plus de 400 000 habitants en régions. Dynamisme, potentiel, équilibre : les ingrédients sont réunis pour bâtir une métropole attractive qui comptera 100 000 personnes de plus en 2030.

Source : www.nantes-développement.com (2010)

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel Réseau Canopé

ANNEXE 6 : Sélection de trois supports de communication

Résultats de la recherche d'Aurélie BARBOT après devis par internet :

1. Création d'un site web vitrine par une agence web (web agency)



« Un **site vitrine** a pour but de présenter une entreprise ou une activité. Il permet de disposer d'une **présence sur le web** qui rassure les futurs clients.

Associé à une stratégie de référencement il devient un **générateur de contacts** qui permet d'obtenir des demandes de devis ou de rendez-vous ».

La prestation complète comprend :

- la création du site (aide à la recherche du contenu, graphisme par une équipe de professionnels, choix de photos, d'illustrations) ;
- l'hébergement (qui permet de faire fonctionner le site) et conseils (aide technique, statistiques de visites) ;
- l'aide au référencement (aide aux choix de mots clés pour apparaitre dans les premiers sites sur les moteurs de recherche).

Tarifs :

Création : 520 € pour 5 pages maximum, fiche contact, localisation sur carte Google maps.

Hébergement et référencement : 13 € par mois (engagement d'un an puis résiliable à tout moment).

Le client est propriétaire du site même en cas de résiliation de l'abonnement d'hébergement.

2. Publication d'un encart publicitaire dans la presse professionnelle



L'Information Dentaire

Publication du groupe de presse spécialisé ID : Information Dentaire

44 numéros par an, uniquement sur abonnement.

Diffusion : 38 000 exemplaires.

Lectorat : professionnels de la santé bucco-dentaire, France entière.

Hebdomadaire de la médecine bucco-dentaire, articles sur les différentes disciplines dentaires, actualités, tendances, vie professionnelle…

Tarifs pour une insertion dans la rubrique « laboratoires partenaires » :

295 € pour le module prestige comprenant 10 lignes et une photo (6 cm x 7,5 cm), parution pour une semaine ; ou 1 150 € par mois.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 6 (suite) : Sélection de trois supports de communication

3. Création d'une plaquette commerciale



Descriptif :

Plaquettes 2 volets, format 21 x 29,7cm, sur papier brillant.

Recto / Verso donc 4 pages disponibles.

Possibilité toutes couleurs, textes, photos, schémas.

Tarifs :

- **Formule 1** : uniquement impression à partir d'un fichier informatique fourni par le client, pour 500 exemplaires : 300 €.

 Délais : 6 jours livraison comprise.

- **Formule 2** : aide à la création des 4 pages (le client est propriétaire de la maquette réalisée) et impression en 500 exemplaires : 500 €. Version numérique de la plaquette offerte (pour envoyer par mail aux clients).

 Délai maximal de 20 jours, livraison comprise.

ANNEXE 7 : Extrait du contrat de travail

[…]

Article 4 – Durée du travail
La durée du travail sera de 24 heures par semaine.

Article 5 – Rémunération
La rémunération mensuelle brute sera de **1 112,89 euros** et versée en fin de mois civil, pour une durée de travail de **104 heures** par mois.

Au-delà, la rémunération sera majorée des éventuelles heures complémentaires.

[…]

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 8 : Loi de sécurisation de l'emploi

Des protections plus fortes et une meilleure rémunération pour les salariés à temps partiel

Qui ?

Sont concernés par les dispositions de la loi du 14 juin 2013, les salariés à temps partiel, c'est-à-dire ceux dont le contrat de travail prévoit une durée de travail inférieure au temps complet pratiqué dans l'entreprise et les employeurs qui font, ou feront, appel à ces salariés.

Quoi ?

L'instauration d'une durée minimale de travail

De quoi s'agit-il ?
Afin de limiter le recours à des contrats à temps partiel de quelques heures par semaine, qui créent des situations de grande précarité pour leurs titulaires, la loi du 14 juin 2013 fixe à 24 heures par semaine la durée minimale de travail du salarié à temps partiel ou, le cas échéant, à son équivalent mensuel (104 heures par mois) ou à celui calculé sur la période prévue par un accord collectif de temps partiel aménagé.

Ne sont pas concernés par cette mesure :

- les jeunes de moins de 26 ans poursuivant leurs études ;
- les salariés dont le parcours d'insertion le justifie ;
- les salariés des particuliers employeurs.

Cette durée minimale va s'appliquer aux contrats à temps partiel conclu à compter du 1er janvier 2014. Pour les contrats de travail en cours à cette date, et jusqu'au 1er janvier 2016 (sauf accord de branche fixant une durée inférieure), elle s'appliquera uniquement aux salariés qui en feront la demande, sauf refus de l'employeur justifié par l'impossibilité d'y faire droit compte tenu de l'activité économique de l'entreprise.

Sera-t-il possible de travailler moins d'heures ?

Une durée de travail inférieure à 24 h par semaine (ou son équivalent) pourra être fixée à la demande du salarié pour lui permettre de faire face à des contraintes personnelles, ou pour lui permettre de cumuler plusieurs activités.

Cette demande devra être formulée par écrit et motivée.

Source : www.travail-emploi.gouv.fr

Base Nationale de sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 9 : Accord du 13 février 2015 relatif aux salaires au 1er mai 2015

Grille des salaires au 1er mai 2015 (En euros)

Catégorie professionnelle	Echelon	Salaire brut
Personnels de service		1 491
Secrétaire administratif, aide-comptable		1 504
Comptable		1 623
Employé en prothèse dentaire		1 507
Auxiliaire en prothèse dentaire		1 535
Technicien en prothèse dentaire		1 571
Technicien qualifié en prothèse dentaire	TQ1 TQ2 TQ3	1 623 1 778 1 885
Prothésiste dentaire hautement qualifié	PHQ1 PHQ2	1 989 2 117
Chef de laboratoire		2 717

Source : www.legifrance.gouv.fr

ANNEXE 10 : Extrait de l'accord du 29 mars 2013 relatif à la classification

Technicien en prothèse dentaire
Professionnel titulaire du CAP

Technicien qualifié en prothèse dentaire (Echelons TQ1, TQ2, TQ3)

Echelon TQ1 : professionnel titulaire du bac pro ou du BP
Echelon TQ2 : professionnel titulaire du BTM
Echelon TQ3 : professionnel titulaire du BM IV

Prothésiste dentaire hautement qualifié (Echelons PHQ1, PHQ2)

Echelon PHQ1 : professionnel titulaire du BTS

Echelon PHQ2 : professionnel titulaire du BTMS ou du BM III

Chef de laboratoire
[…]

Source : www.legifrance.gouv.fr

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE 11 : Extrait de la convention collective

Article 15

Période d'essai et conclusion du contrat de travail.

La durée de la période d'essai est fixée à 2 mois :

- 3 mois pour les agents de maîtrise ;
- 4 mois pour les cadres.

En cas d'embauche dans l'entreprise à l'issue du stage intégré à un cursus pédagogique réalisé lors de la dernière année d'études, la durée de ce stage est déduite de la période d'essai, sans que cela ait pour effet de réduire cette dernière de plus de la moitié.

La période d'essai n'est pas renouvelable. […]

Source : www.legifrance.gouv.fr

ANNEXE 12 : Extraits du code du travail

Article L3123-14

Le contrat de travail du salarié à temps partiel est un contrat écrit.

Il mentionne :

1° La qualification du salarié, les éléments de la rémunération, la durée hebdomadaire ou mensuelle prévue, la répartition de la durée du travail entre les jours de la semaine ou les semaines du mois. […]

4° Les limites dans lesquelles peuvent être accomplies des heures complémentaires au-delà de la durée de travail fixée par le contrat. […]

Article L6222-16

Si le contrat d'apprentissage est suivi de la signature d'un contrat de travail à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée ou d'un contrat de travail temporaire dans la même entreprise, aucune période d'essai ne peut être imposée, sauf dispositions conventionnelles contraires.

Source : www.legifrance.gouv.fr

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE A (à rendre avec la copie) :

Détermination de la capacité d'autofinancement

Capacité d'autofinancement (à partir des postes du compte de résultat)

Éléments	Montants
Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)	
+ Transferts de charges (d'exploitation)	
+ Autres produits (d'exploitation)	
- Autres charges (d'exploitation)	
+ Produits financiers (a)	
- Charges financières (b)	
+ Produits exceptionnels (c)	
- Charges exceptionnelles (d)	
- Participation des salariés aux résultats	
- Impôts sur les bénéfices	
= Capacité d'autofinancement	

(a) Sauf reprises sur provisions et dépréciations.
(b) Sauf dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financiers.
(c) Sauf :
- produits des cessions d'immobilisations ;
- quote-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ;
- reprises sur provisions et dépréciations exceptionnelles.

(d) Sauf :
- valeur comptable des immobilisations cédées ;
- dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnels.

Source : ANC – Règlement du 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général

Base Nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

ANNEXE B (à rendre avec la copie) :

Comparatif des différents supports de communication

Support	Avantages	Inconvénients
Site web		
Annonce presse		
Plaquette publicitaire		

Banque Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.